

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** RATRAPAGE CHOC

**Type(s) de produit:** TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

**Numéro de l'autorisation:** FR-2019-0011

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** FR-0016775-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	8
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	9

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

RATTRAPAGE CHOC
RATTRAPAGE CHOC - PURISSIM'EAU
RATTRAPAGE CHOC - SENET PISCINE
RATTRAPAGE CHOC - POPPSI
AQUATOP - PROCOPI
RATTRAPAGE CHOC - PISCINE DE FRANCE
CLAIRTOP - CASH PISCINE
JD FLASH - DESJOYAUX

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	HYDRAPRO
	Adresse	ZA du piquet 35370 Etrelles France
<b>Numéro de l'autorisation</b>	FR-2019-0011	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	FR-0016775-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	26/02/2019	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	31/01/2029	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	HYDRACHIM (pour le compte d'HYDRAPRO)
<b>Adresse du fabricant</b>	Z.A. ROUTE DE ST POIX 35370 LE PERTRE France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Z.A. ROUTE DE ST POIX 35370 LE PERTRE France

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	1315 - Peroxyde d'hydrogène
<b>Nom du fabricant</b>	PEROXYCHEM SPAIN S.L.U.
<b>Adresse du fabricant</b>	CALLE AFUERAS S/N 50784 LA ZAIDA (ZARAGOZA) Espagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	CALLE AFUERAS S/N 50784 LA ZAIDA (ZARAGOZA) Espagne

<b>Substance active</b>	1315 - Peroxyde d'hydrogène
<b>Nom du fabricant</b>	SOLVAY CHEMICALS INTERNATIONAL SA
<b>Adresse du fabricant</b>	310 RUE DE RANSBEEK 1120 BRUXELLES Belgique
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	SOLVAY INTEROX LIMITED, BARONET ROAD, SOLVAY HOUSE WA4 6HA WARRINGTON, CHESHIRE Royaume-Uni
	SOLVAY CHEMICALS FINLAND OY, YRJONOJANTIE 2 45910 VOIKKAA Finlande
	SOLVAY CHEMICALS GMBH GERMANY, KOETHENSCHER STRASSE 1-3 06406 BERNBURG Allemagne
	SOLVAY CHIMICA ITALIA SPA ITALY, VIA PIAVE, 6 57013 ROSIGNANO SOLVAY LI Italie
	SOLVAY CHEMIE SA BELGIUM, RUE SOLVAY, 39 5190 JEMEPPE-SUR-SAMBRE Belgique
	SOLVAY INTEROX PRODUTOS PEROXIDADOS SA, RUA ENG. CLEMENT DUMOULIN 2625-106 POVOA DE SANTA IRIA Portugal

<b>Substance active</b>	1315 - Peroxyde d'hydrogène
<b>Nom du fabricant</b>	ARKEMA
<b>Adresse du fabricant</b>	420 RUE D'ESTIENNE D'ORVES 92705 COLOMBES CEDEX France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	ARKEMA FRANCE RN 85 38560 JARRIE France

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Peroxyde d'hydrogène		Substance active	7722-84-1	231-765-0	35,1

### 2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution
---

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

<b>Mention de danger</b>	<p>Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>Provoque une irritation cutanée.</p> <p>Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>Nocif par inhalation.</p> <p>Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
<b>Conseils de prudence</b>	<p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.</p> <p>Éviter de respirer les vapeurs.</p>

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter .

EN CAS D'INGESTION:Appeler en cas de malaise.

Rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement .

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Garder sous clef.

Éliminer le dans ... (conformément à la réglementation en vigueur)

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Traitement algicide pour piscine

<b>Type de produit</b>	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	-
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Nom commun: Algues vertes Stade de développement: -

#### Domaine d'utilisation

	<p>Autre</p> <p>Piscines reliées à une station d'épuration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Piscines privées à usage privatif</li> <li>- Piscines privées à usage collectif de type 1, 2, et 3 (hôtel, complexe sportif, camping)</li> <li>- Piscine publique à usage collectif</li> </ul> <p>Appliquer uniquement dans des piscines munies d'un système de filtration.</p>
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Verser -</p> <p>Placer le goulot du bidon à la surface de l'eau pour éviter les éclaboussures.</p> <p>Verser en une seule fois le bidon du produit de préférence devant les refoulements pour permettre une diffusion rapide du produit dans le bassin.</p>
<b>Taux et fréquences d'application</b>	<p>2 L pour 10 m3 - 0 -</p> <p>Un seul traitement choc (diminution de la densité d'algues).</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	<p>Professionnel</p> <p>Grand public (non professionnel)</p>
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<p>Professionnels :</p> <p>Bouteille 1 L en PEHD opaque blanc ou bleu.</p> <p>Bidon 5 L, 10 L, 20 L, 60 L, 200 L en PEHD opaque blanc ou bleu.</p> <p>IBC container : 1000L en PEHD opaque blanc ou bleu.</p> <p>Non professionnels :</p> <p>Bouteille 1 L en PEHD opaque blanc ou bleu.</p> <p>Bidon 5 L, 10 L opaque blanc ou bleu</p> <p>Les conditionnements doivent être facilement manipulables et limiter les éclaboussures : poignée et robinet ou bec verseur, selon la capacité du contenant.</p>

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

#### **4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

#### **4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

### **5. Conditions générales d'utilisation**

#### **5.1. Consignes d'utilisation**

**NON PROFESSIONNELS :**

Étape 1 : avant l'application du produit

- Arrêtez le traitement de désinfection de l'eau avant l'application du produit.
- Traitement en l'absence de baigneurs.
- Traitement à faire de préférence le soir.
- Vérifier le pH, si nécessaire ajuster entre 6,9 et 7,7.
- Brosser soigneusement les parois et le fond afin d'éliminer les dépôts d'algues.
- Filtrer en continu jusqu'à ce que les effets du produit soient visibles (jusqu'à la fin du traitement).

Étape 2 : application du produit

- Verser le produit en une seule fois. Verser directement à la surface de l'eau pour éviter les projections. Vider le bidon en une seule fois. Précautions: verser le produit dans le flux de refoulement afin de permettre une diffusion rapide du produit dans la piscine.
- Ne pas verser le produit directement dans les skimmers.

Étape 3 : après 4 jours

- Après l'application du produit, attendez au moins 4 jours avant de commencer un nouveau traitement désinfectant afin d'éviter toute incompatibilité avec un autre produit désinfectant et de garantir l'efficacité du traitement à l'H<sub>2</sub>O<sub>2</sub>.

**PROFESSIONNELS :**

Étape 1 : avant l'application du produit

- Arrêtez le traitement de désinfection de l'eau avant l'application du produit.
- Traitement en l'absence de baigneurs.
- Traitement à faire de préférence le soir.
- Vérifier le pH, si nécessaire ajuster entre 6,9 et 7,7.
- Filtration à exécuter en continu jusqu'à ce que les effets du produit soient visibles.
- Brosser soigneusement les parois et le fond afin d'éliminer les dépôts d'algues.
- Filtrer en continu jusqu'à ce que les effets du produit soient visibles (jusqu'à la fin du traitement).

#### Étape 2 : application du produit

- Dosage à la concentration appropriée avec une pompe doseuse ou d'autres systèmes de dosage professionnels. Injectez la quantité requise en fonction du volume de votre piscine. Lorsque le volume est injecté, arrêtez le système de dosage.
- Ne pas verser le produit directement dans les skimmers.

#### Étape 3 : après 4 jours

- Après l'application du produit, attendez au moins 4 jours avant de commencer un nouveau traitement désinfectant afin d'éviter toute incompatibilité avec un autre produit désinfectant et de garantir l'efficacité du traitement à l'H<sub>2</sub>O<sub>2</sub>.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

- Pour les professionnels, porter des lunettes de protection, une combinaison et des gants (matériaux à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), pendant la phase de manipulation du produit.
- Pour les non-professionnels, les conditionnements doivent être facilement manipulables et limiter les éclaboussures (ajout d'une poignée et d'un robinet ou d'un bec verseur selon la capacité du contenant).
- Produit à verser directement près de la surface de l'eau dans les piscines pour éviter toute projection.

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

## 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Protéger du froid.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30 °C.
- Durée de vie : 2 ans.

## 6. Autres informations

- Le produit n'est pas destiné à être utilisé avec d'autres produits biocides.